

# FEDERATION DES EGPE

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### DU 5 MAI 2023

Les membres sont réunis à PAU, la convocation ayant été adressée par le bureau de la Fédération conformément aux statuts.

Fernando CUEVAS, président de l'EGPE de PAU accueille les participants.

La feuille de présence a été signée en entrant en séance. Sont ainsi présentes les EGPE suivantes : PARIS PAU COLMAR BORDEAUX LYON DIJON ROUEN et pouvoir de VERSAILLES.

Il est constaté que toutes les EGPE actuellement membres de la Fédération sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Gisèle GIZARD et Brigitte MAURER en leur qualité de coprésidentes. Il est proposé que le secrétariat de séance soit assuré par François MAUGUIN.

Il est rappelé que cette assemblée sera dans une première partie une assemblée générale ordinaire et dans un deuxième temps elle statuera en la forme d'assemblée Extraordinaire sur des modifications statutaires.

#### PREMIERE PARTIE ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

- Ordre du jour - Rapport Moral
- Rapport d'activité
  - Rapport financier
  - Fixation de la cotisation annuelle
  - Élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration
  - Questions diverses

**Le rapport moral** est présenté par Gisèle GIZARD : il a rappelé l'environnement particulier de cette année 2022 ainsi que la difficulté de trouver des bénévoles engagés et disponibles.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Le rapport d'activité** est présenté par Brigitte MAURER : outre le rappel des différentes réunions en visioconférence, il a été déploré la cessation d'activité de l'EGPE d'AIX, mais accueilli trois nouveaux présidents. Au titre de la communication divers flyers ont été présentés.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Le rapport du Trésorier** et les comptes de 2022 sont présentés par Marie Laure BLEGER

Le résultat de l'année est positif de 350.24 € grâce à un don exceptionnel reçu de l'EGPE Nord de 1 500 €. La trésorerie disponible s'élève au 31.12.2022 à 4 764.09 €

Il est approuvé par 7 voix sur 8  
(abstention de PAU en raison de la non-comptabilisation de la cotisation de PARIS).

## **Cotisations**

Le Conseil d'administration propose que la cotisation annuelle, jusqu'ici fixée en pourcentage (actuellement 2%) du budget de chaque EGPE, soit désormais en fonction du nombre de ses adhérents cotisants. Pour 2023 il est proposé que la cotisation soit de 1€ par adhérent.

Une discussion s'engage sur les modalités.

Il est constaté que sur la base des dépenses actuelles, les comptes de la Fédération seraient systématiquement en déficit. Fernando CUEVAS, pour PAU propose que soit d'abord déterminé ou estimé le montant des dépenses.

François GUILLAUME pour DIJON, propose que les frais d'hébergement lors des assemblées générales soient désormais supportés par les participants, avec possibilité de déduction fiscale (sous réserve).

Dans ce cas le total des frais annuels serait de l'ordre de 500 € soit pour environ 500 adhérents pour l'ensemble des 8 EGPE actuelles une cotisation de 1€.

Pour 2023, le montant de la cotisation annuelle appelée à chaque EGPE est fixé à 1 € par adhérent cotisant au 31.12 de l'année précédente.

1 vote contre

La proposition est adoptée par 7 voix sur 8

**Site internet** : Régine FLORIN pour l'EGPE de PARIS propose que le site de la Fédération soit mis à jour par l'informaticien en charge du site de PARIS pour un cout unique de 35 € par EGPE

Proposition votée à l'unanimité.

## **Election d'un nouveau membre du conseil d'administration**

Les co-présidentes ayant constaté que la secrétaire de la Fédération, désignée l'an passé n'ayant pu exercer ses fonctions, il convient qu'elle soit remplacée. Elle propose que ce poste soit confié à François MAUGUIN. Pour ce faire il doit être élu en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans.

Aucun autre candidat ne se manifestant, il accepte cette candidature et éventuelle fonction.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

François MAUGUIN remercie ses collègues.

**Point sur la déductibilité fiscale** des cotisations, dons ou dépenses engagées par les adhérents/

Régine FLORIN informe les participants de l'expérience de l'EGPE PARIS, à la suite d'une demande de rescrit fiscal pour préciser la notion de reconnaissance d'intérêt général.

Une note pourra être diffusée à l'attention des responsables de chaque EGPE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'AGO, les coprésidentes ouvrent l'AGE.

## DEUXIEME PARTIE ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La présidente rappelle que les statuts de la Fédération ne prévoient pas la consultation en visio-conférence pour les différentes instances ; cette modalité avait pu être utilisée à titre dérogatoire pendant la crise sanitaire du Covid. Il est apparu qu'il serait utile de pérenniser cette modalité permettant une économie et un gain de temps.

### Résolution unique de l'AGE

L'assemblée décide d'ajouter au titre III des statuts avant l'article 6 un alinéa ainsi rédigé :

*« Les réunions de toutes les instances de la Fédération des EGPE, à savoir le Bureau, le Conseil d'Administration et les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires pourront être tenue en par voie dématérialisée dans des conditions, définies par le règlement intérieur, permettant l'identification et la participation effective des membres et la retransmission continue et simultanée des délibérations »*

En conséquence l'assemblée mandate le bureau pour effectuer les modifications statutaires.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Ainsi, est donc prévue la consultation d'une AGE avec pour ordre du jour une révision des statuts ; chaque EGPE est invitée à transmettre ses réflexions et propositions à Daniel POMMEPUY (EPGE DIJON) qui est chargé d'en assurer la centralisation, la synthèse et de proposer une rédaction au Conseil d'Administration.

Adresse mail de Daniel < [yd.pomm@orange.fr](mailto:yd.pomm@orange.fr) >

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'AGE, il est prononcé la clôture des débats.

**Les Présidentes**

G. GIZARD

B. MAURER

**Le secrétaire de séance**

F. MAUGUIN

*Après l'accueil et l'intervention des invités représentant la Ville de Pau, les participants se sont retrouvés pour un déjeuner en commun.*

*La réunion s'est poursuivie en début d'après-midi pour des échanges sur l'évolution du rôle et de la situation des grands-parents.*